

F - Fonctionnement de la commission d'appel d'offres.

■ Le quorum est atteint :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

La commission d'appel d'offres
(Cocher la case correspondante.)

peut

ne peut pas

valablement délibérer.

■ Secrétariat de la commission d'appel d'offres :

Linda BOUTILLIER – Adjointe Administrative en charge du service « Marchés Publics » de la Commune d'Etaples/mer.

G - Décision de la Commission d'Appel d'Offres

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'avenant :

La Commission d'appel d'offres :

valide l'avenant en pièce jointe,

ne valide pas l'avenant en pièce jointe.

■ Résultat des votes

• Pour : 5

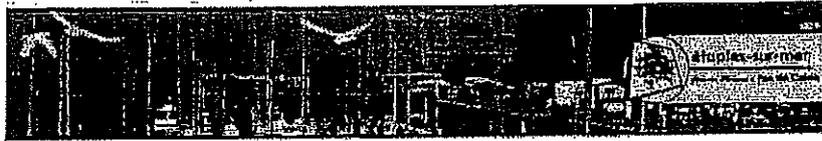
• Contre : 0

• Absentions : 0

J - Signature des membres de la commission d'appel d'offres.

| Nom et prénom | Signature |
|--------------------|-----------|
| HAET Philippe | |
| NAILLART Gaïpse | |
| Deau Pierre LAOUR | |
| Franck Linn/blea | |
| WAUCQUIER Benjamin | |
| | |
| | |

K - Observations des membres de la commission d'appel d'offres.



Ville d'Etapes sur Mer (62)

Marché d'exploitation des installations de production et de
distribution de chaleur et d'eau chaude

Lot n° 2

Marché n°2017-013

Avenant n°5



FEREST ING.
SOCIÉTÉ D'INGÉNIEURS CONSEILS

Assistant à Maître d'Ouvrage :

FEREST ING.

20, Rue de la Halle, 59 000 LILLE

Tel : 03 20 13 13 32 - Fax : 03 20 13 19 82

Courriel : contact@ferest-ing.fr

Entre les parties :

Ville d'Etapes-sur-Mer

Place du Général de Gaulle

62630 ETAPLES-SUR-MER

Représentée par **Monsieur le Maire**, dûment habilité,

Ci-après dénommé « LE CLIENT »

D'UNE PART,

ET :

ENGIE ENERGIE SERVICES - ENGIE - COFELY

Société Anonyme au capital de 698 555 072 Euros

Dont le siège social est 1, place Samuel Champlain - 92930 PARIS LA DEFENSE

Immatriculée au RCS de NANTERRE sous N° B 552 046 955

Parc de l'Horizon – Immeuble Oxygène – 10, Avenue de l'Horizon – 59651 VILLENEUVE D'ASCQ
Cedex

Représentée par **Monsieur Antonion SOARES**, Responsable du département Exploitation Littoral

Ci-après dénommé « LE PRESTATAIRE »

D'AUTRE PART

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

A. Préambule

La Ville d'ETAPLES a confié à ENGIE COFELY l'entretien et l'exploitation des équipements des bâtiments communaux.

Le présent marché est devenu exécutoire le 1^{er} septembre 2017.

L'avenant n°1 faisait état de la prise en charge du nettoyage annuel de la gaine d'extraction de la hotte cuisine ainsi que les deux extracteurs de la cantine Jules Ferry-Les Flots.

L'avenant n°2 tenait compte de la suppression du contrat d'exploitation des bâtiments suivants n'accueillant plus de public, à savoir :

- ⊙ L'Hôtel de Police
- ⊙ La salle Jean XXIII

L'avenant n°3 tenait compte de la modification de la clause d'intéressement.

L'avenant n°4 avait pour objet de préciser l'évolution des cibles de consommation NB en fonction des besoins de la Ville.

B. Objets de l'avenant

Le présent avenant n°5 a pour objet de prendre en charge l'entretien du groupe de refroidissement de « La Corderie » sise à Etaples..

C. Obligation du titulaire

Compte tenu de ce qui précède, le paragraphe 5.1.10 du C.C.T.P. du lot n°1, modifié par les avenants à n°1 à 4 est complété « in fine » comme suit :

Le Titulaire devra effectuer, sur le groupe de refroidissement de « La Corderie », les prestations suivantes :

- ⊙ 1 contrôle étanchéité par an,
- ⊙ 1 nettoyage des 2 batteries par an,
- ⊙ 1 contrôle de l'eau glycolé par an,
- ⊙ 1 contrôle de l'encrassement du filtre déshydrateur par an (hors remplacement),
- ⊙ La fourniture : des produits de nettoyage batterie et des petit consommable,
- ⊙ L' Astreinte 24h/24 toute l'année.

Le reste du paragraphe demeure sans changement.

D. Montant de l'avenant n°5

Au titre des prestations d'entretien du présent avenant n°5, une redevance complémentaire annuelle forfaitaire révisable de :

$$P2 = 1.100,00 \text{ € HT / an}$$

A ces montants s'ajoutera la TVA en vigueur.

Ces prix sont établis valeur marché de base et révisables selon les formules de révision indiquées au contrat de base.

Le reste des paragraphes afférents à la redevance P2 demeurent sans changement.

E. Prise d'effet de l'avenant n°5

Le présent avenant prend effet au 1er Mai 2021, pour se terminer à la même date que le marché de base.

F. Clause générale

Toutes les autres clauses et stipulations du contrat initial et de ses avenants n° 1 - 2 - 3 et 4 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

G. Signatures

Signature du Titulaire :

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|--|---------------------------|---|
| Codreth Etienne Responsable d'équipe | 29/03/2021 Le Touquet |  |

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur:

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|--|---------------------------|-----------|
| | | |

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

Le 02 Juin 2021



MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

OUV9

**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
DECISION RELATIVE A LA PASSATION D'UN AVENANT N°5**

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

Commune d'Étaples/mer
Représentée par son Maire, Conseiller Départemental, Philippe FAIT
Place du Général de Gaulle
BP 119
62630 ETAPLES/MER

B - Rappel du marché

Marché n° 2017-013 : Marché d'exploitation des installations de production et de distribution de chaleur et d'eau chaude – Lot 1 : P2 – Prestations de conduite des installations et travaux de petit entretien.

Durée du marché : Le marché est passé pour une durée ferme de 6 ans à compter du 1^{er} septembre 2017.

C - Historique

- Par délibération n° 3 du 22 mai 2017, le Conseil Municipal d'Étaples/mer a autorisé le Maire à lancer un consultation en procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 67 et 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 pour la mise en place d'un contrat d'exploitation des installations de génie climatique, de production d'ECS, d'analyse de la légionellose, de refroidissement d'eau de bassins et de traitement des eaux dans les bâtiments communaux,
- Par décision n° 2017-08-01 en date du 21 août 2017, le Maire de la Commune a attribué le marché n° 2017-013 : P2 – Prestations de conduites des installations et travaux de petit entretien à ENGIE COFELY pour un montant forfaitaire de prestations d'un montant de 29 866.00 € HT par an soit 179 196.00 € HT pour les 6 ans du marché,
- Par délibération n° 10 en date du 26 juillet 2018, le Conseil Municipal a validé l'avenant n° 1 au marché n° 2017-013 incluant le nettoyage annuel de la gaine d'extraction de la hotte cuisine ainsi que les deux extracteurs de la cantine du Centre Le Flot pour un montant annuel de 640 € HT à compter du 1^{er} septembre 2018.
- Par délibération n° 14 en date du 14 novembre 2018, le Conseil Municipal a validé l'avenant n° 2 au marché n° 2017-013 qui avait pour objet de retirer du marché les bâtiments de l'Hôtel de Police et de la Salle Jean XXIII à compter de la semaine 46 de l'année 2018.
- Par délibération n° 9 en date du 23 septembre 2019, le Conseil Municipal a validé l'avenant n° 3 au marché n° 2017-013 qui modifiait l'article 6.4.1 du CCAP qui explique le calcul de l'intéressement en cas d'économie et de préciser l'article 6.4.2 du CCAP relatif au calcul de l'intéressement en cas d'excès. L'avenant supprimait également la maintenance P2 du site « Gendarmerie » et des systèmes de chauffage de l'ensemble des logements de ce site.

- Par délibération n° 14 du 9 décembre 2019 le Conseil Municipal a validé l'avenant n° 4 qui avait pour objet de préciser l'évolution des cibles de consommation NB en fonction des besoins de la Ville.

D - Objet de l'avenant

L'objet de l'avenant est d'intégrer dans le marché n° 2017-013, l'entretien du groupe de refroidissement qui a été installé à la Corderie.

E - Composition de la commission d'appel d'offres

Lors de sa réunion en date du 27 avril 2021 à 16 heures
la commission d'appel d'offres était composée comme suit :

D1 - Membres à voix délibérative :

| Nom et prénom | Qualité | Titulaire (T) ou Suppléant (S) | Présent |
|------------------------------|------------------------|--------------------------------------|---------|
| Monsieur Philippe FAIT | Maire de la Ville | T | Présent |
| Monsieur Bernard WAUQUIER | Adjoint Municipal | T | Présent |
| Madame Maryse MAILLART | Adjointe Municipale | T | Présent |
| Monsieur Franck TINDILLER | Adjoint Municipal | T | Présent |
| Monsieur Jean-Marie GOSSELIN | Conseiller Municipal | T | |
| Monsieur Jean-Pierre LAMOUR | Conseiller Municipal | T | Présent |
| Monsieur Adrien BACLET | Conseiller Municipal | S | |
| Madame Josiane BOUTOILLE | Conseillère Municipale | S | |
| Madame Aurore WACOGNE | Conseillère Municipale | S | |
| Monsieur Gérard ANDRE | Conseiller Municipal | S | |
| Monsieur Jean-Paul HAGNERE | Conseiller Municipal | S | |

D2 - Membres à voix consultative :

| Nom et prénom | Qualité |
|------------------|---|
| Emmanuel PAUCHET | Services techniques Ville d'Étaples-sur-mer |
| Linda BOUTILLIER | Service Marchés Publics Ville d'Étaples-sur-mer |
| | |
| | |